



Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le 02/03/2021
ID : 063-200071199-20210225-CCPL_2021_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**
Date d'affichage : **19 février 2021**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-38 : TOURISME : AVENANT A LA CONVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME TERRA VOLCANA 2021

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Annule et remplace la délibération n°2020-141 du 8 décembre 2020.

Lors de la réunion du conseil communautaire du 25 janvier 2021, le conseil communautaire a voté les actions spécifiques 2021 de l'office de tourisme sur le territoire de Plaine Limagne.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL_2021_38-DE

Ces actions spécifiques sont financées grâce à la part variable de 12 000 € prévue au budget, qui vient renforcer la part fixe de 55 000 € par an que verse la CCPL à l'OT. La part fixe comprend le reversement de la taxe de séjour perçue sur le territoire.

Ces actions touristiques, similaires aux années précédentes, étaient les suivantes :

- Accueil d'un saisonnier au domaine royal de Randan,
- Visites théâtralisées à Artonne (2 visites), Aigueperse (3 visites), Maringues (tous les jeudis sur juillet/aout) et visite de l'église de Thuret (2 visites),
- Visites scolaires, à la demande pour les bourgs d'Aigueperse, Maringues et Artonne

Suite à une réunion qui s'est tenue au domaine royal de Randan entre la CCPL et l'OT, une analyse des actions précédentes a été présentée faisant sortir quelques points négatifs sur les retombées touristiques pour Plaine Limagne. Ainsi, l'office de tourisme souhaite proposer des actions spécifiques pour l'année 2021 plus étoffées.

Ces actions, financées par la part variable dédiée (au prorata des actions sur le territoire de Plaine Limagne) sont les suivantes :

- Intégration au pass Terra Volcana : visite de deux sites en Plaine Limagne,
- Proposition de visites du domaine royal de Randan en alternance avec la visite du château d'Effiat aux curistes, tous les dimanches avec transports en car aller/retour,
- Intégration de 4 sites de Plaine Limagne au jeu de piste créé par l'office de tourisme,
- Visites théâtralisées, sous une forme renouvelées,
- Mise en place d'un corner d'accueil au domaine royal de Randan afin de remplacer le saisonnier. Si la part variable le permet, d'autres corners pourront être installés sur d'autres sites de Plaine Limagne,
- Visites vélo/patrimoine.

L'estimation financière de ces actions pour Plaine Limagne est de 10 000 €, restant ainsi dans l'enveloppe prévue pour les actions spécifiques.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider les actions spécifiques proposées par l'office de tourisme pour la saison 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention,

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

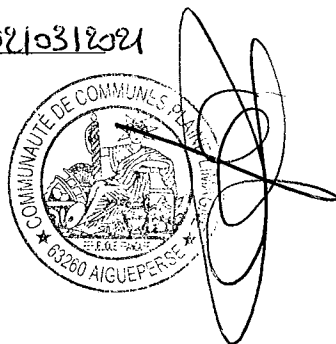
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/03/2021

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

